



## versement e la soulte et usufruit

Par **franoise0412**, le **04/05/2009** à **08:34**

Je suis en instance de divorce, mon ex-mari veut faire un divorce pour faute. Il veut une soulte beaucoup plus élevée que celle calculée par mon notaire et des dommages et intérêt car il a élevé avec moi pendant 12 ans les deux enfants de mon premier mariage. Jusqu'à quel montant pourrait-il avoir ?

Nous avons fait construire une maison sur un terrain qui appartenait à mes parents, ceux-ci m'en ont fait la donation pour qu'n puisse construire une maison dessus mais ils ont l'usufruit du terrain. Je suis en maladie et je ne touche pas grand chose (800e) par mois, je ne pourrais pas racheter sa soulte, j'ai un cancer la banque ne me prêtera pas la somme nécessaire. Mon ex-mari veut faire vendre la maison pour avoir son argent mais mes parents refusent. Jusqu'où cela peut-il aller pour mes parents et pour moi ?

J'ai une petite fille avec mon ex-mari, donc cette maison est plus à elle qu'à nous, c'est son lieu de vie et son héritage.

merci de m'éclairer